



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS DU PUY DE DÔME REGLEMENT SAISON 2017 – 2018

- Compétition ouverte à tous les joueurs et joueuses de plus de 40 ans
- Equipe de 3, 4, ou 5 joueurs (joueuses), les équipes pouvant être :
 - entièrement féminines
 - entièrement masculines
 - mixtes
- Rencontre en dix parties (9 simples et 1 double). Les trois mêmes joueurs (joueuses) participent aux simples, un ou deux autres joueurs (joueuses) peuvent participer au double.
- Les équipes engagées peuvent être composées de joueurs ou joueuses licencié(e)s dans deux **clubs différents**. Pensez-donc à solliciter des vétérans « isolés » dans un club de votre secteur (ou non).
- Poules de 3 (ou 4) équipes, qui se rencontrent en match aller et retour. Il est prévu une rencontre par mois. La date des rencontres est laissée à la discrétion des capitaines d'équipes. Une date limite sera fixée pour chaque journée.
- Des play-off auront lieu à la fin des matchs retour.
- Coupe remise à l'équipe championne pendant l'AG du CD 63.
- Montant de l'engagement fixé à 35 € sans caution.
- Date limite d'engagement : 30 septembre 2017.
- Date limite de la 1^{ère} journée prévue fin octobre.

Nous tenons à vous rappeler qu'il s'agit d'une compétition très conviviale, qui implique pour le club recevant l'organisation d'une nécessaire « **3^{ème} mi-temps** ».

En conséquence, il serait souhaitable que l'heure fixée pour les rencontres ne soit pas trop tardive.

A l'issue de chaque rencontre, merci à l'équipe qui reçoit de me communiquer le résultat soit SMS, soit par mail (voir coordonnées ci-dessous).

Les feuilles d'engagement ci-jointes et, ultérieurement, les feuilles de rencontres sont à retourner au responsable :

Maxime MINA

7 Impasse des Dômes - 63430 PONT DU CHÂTEAU
portable : 06 68 01 02 37 - mail : maxime.mina@bbox.fr